

à l'ordre du jour :

- les difficultés d'accès à des rendez vous,
- les récépissés et les délais pour les obtenir,
- problématiques d'accueil à la préfecture (propos déplacés...)
- quels outils pour comptabiliser, avoir des données plus précises sur les difficultés d'accès aux droits et porter un plaidoyer collectif ?
- et tout autre point que vous pourrez proposer.

9 organisations représentées : LDH, MRAP, Médecins du Monde, La Cimade, AIEM, RESF, Pastorale des migrants, Solidarité migrants Moselle, Welcome.

4 excusées : CASAM, Anim'Fle, Aides, et S Killian coordinatrice parcours de soins.

---

LDH, La Cimade, RESF, AIEM font état des difficultés rencontrées par les demandeurs d'un renouvellement de leurs titres de séjour pour l'accès aux rendez vous en préfecture. En outre, la LDH a été contactée à ce sujet par la FSE (fédération syndicale étudiante).

L'accès aux locaux de la préfecture n'est possible que si on a pris un rendez-vous sur internet (et les délais sont très longs) ou si l'on est convoqué. Les non-réponses, l'absence de possibilité de suivre sa demande génèrent de l'angoisse. C'est comme si tout cela provoquait un effet d'engorgement.

Les associations du RESAM utilisent une adresse mail dédiée. Les réponses obtenues par les associations sont parfois évasives. Quelquefois, on constate un délai important entre le moment où la réponse est donnée à l'association et le moment où la personne concernée reçoit l'information de la préfecture. On estime à un sur cinq la proportion des demandeurs de notre connaissance qui obtiennent finalement un rendez-vous, sous réserve des situations résolues sans que les personnes qui avaient contacté une association l'en informent.

A noter, il semble utile de doubler les messages adressés sur l'adresse dédiée par un envoi à Madame Cuny.

Faute de rendez vous en temps utile, cette situation génère des ruptures dans la reconnaissance des droits des personnes : travail, inscriptions universitaires, allocations...

L'AIEM constate une situation comparable dans le transfert des dossiers des personnes déplacées sur le territoire.

Des difficultés analogues sont dénoncées dans d'autres départements.

La préfecture reconnaît les difficultés. Selon elle, elles sont liées à la phase transitoire avant la mise en place prochaine de l'accès numérique.

Nous devons demander des moyens mais certains d'entre nous sont persuadés d'une volonté institutionnelle de laisser pourrir la situation.

Des obstacles comparables sont rencontrés auprès des consulats et ambassades. L'impossibilité d'obtenir certains documents administratifs bloque le dépôt des dossiers.

### **Que faire ?**

Les reportages du RL ont débloqué certaines situations.

Des recours juridiques ? C'est un outil possible mais il s'agit de démarches individuelles et la réponse loin d'être immédiate. En outre, une utilisation systématique peut affecter les relations avec la préfecture (qui n'oblige pas actuellement à un nouveau dépôt de dossier quand le délai d'examen est théoriquement dépassé).

Il est retenu une lettre ouverte au préfet (copie au RL) et au défenseur des droits. Bernard prépare un projet qui sera proposé aux associations du RESAM et à la FSE.

Par ailleurs, plusieurs associations sont engagées dans la préparation d'un rassemblement le 18 décembre, à l'occasion de la journée internationale des migrants de l'ONU. Un appel national est diffusé pour que cette journée soit l'acte 4 de la marche des solidarités. A Metz, l'organisation a été prise en charge par les états généraux des migrations (EGM). La déclaration du rassemblement (17 h 30 colonne de Merten) a été déposée par Eric Florindi. Une information sera diffusée sur la liste du groupe, les associations du RESAM se déterminant en fonction de leurs champs et de leurs formes d'intervention.

### **Peut-on comptabiliser les cas ?**

Difficile et non souhaitable. Ce qui est important c'est de savoir que les situations existent (et l'expérience des différentes associations le montre) car nos interlocuteurs le savent. Éviter de les laisser répondre sur quelques cas seulement...

### **Accès aux soins**

Les participants font état de difficulté dans l'accès aux soins, la délivrance des cartes de CSS, voir d'abus dans les justificatifs demandés (n° fiscal). Adresser les cas à Médecins du Monde. Prévoir une réunion du groupe de travail sur l'accès aux soins.

### **Situation au CRA**

Pas d'accès actuellement. On peut être reçu par la direction qui se refuse à toute information.

Il y a eu écho d'une grève de la faim mais les autorités déplacent les personnes et ces actions sont faciles à casser. On a connaissance par ailleurs de cas de non respect des droits des personnes : famille reconduite alors que l'exercice d'un recours aurait dû déboucher sur sa libération.